

lors pour la première fois nous nous écartons, ne serait-ce que d'un pas, du point mort où l'ensemble de cette question se trouve encore.

Dans cette proposition, nous recommandons que soit envisagée immédiatement, comme mesure préliminaire, la création d'un système selon lequel les explosions nucléaires expérimentales seraient inscrites à l'ONU. Nous invitons aussi le secrétaire général et le Comité sur l'étude des radiations à collaborer avec les États intéressés à cette inscription dans le dessein de contrôler constamment et de prévoir, à l'échelle mondiale, l'intensité des radiations. Il s'agirait, je le répète, d'une mesure préliminaire seulement, qui n'en serait pas moins très importante; j'espère donc qu'on y accordera une sérieuse attention.

Pour conclure, j'espère que toutes les propositions présentées à notre Commission seront transmises à la Commission des Nations Unies créée à cette fin, pour que celle-ci prenne sans tarder les mesures efficaces qu'elles comportent.

Inutile d'insister auprès de notre Commission sur la gravité du problème. L'homme a créé des engins capables de causer sa propre extermination.

S'il n'établit et ne maintient son empire sur ces engins, et chose plus importante, s'il ne crée des conditions d'existence où leur utilisation soit impensable et impossible, la vie sur notre planète ne tardera pas à devenir, selon les termes d'un philosophe anglais, "détectable, brutale et courte".

CORÉE

Le problème coréen figurait en première place à l'ordre du jour de la Commission politique. Deux résolutions furent présentées, dont l'une portait sur la réunification de la nation divisée et l'autre sur le rapport du Gouvernement indien concernant les anciens prisonniers de guerre qui n'ont pas opté pour le rapatriement. Cette dernière proposition, présentée par l'Équateur, le Salvador et le Venezuela, renfermait une expression de gratitude à l'endroit des Gouvernements de l'Inde, de l'Argentine et du Brésil pour l'aide précieuse qu'ils ont apportée dans le règlement du problème des anciens prisonniers de la guerre de Corée. Elle fut adoptée par l'Assemblée générale en séance plénière par 60 voix contre 0, et dix abstentions.

La résolution relative à la réunification fut cependant plus contestée. Présentée par les États-Unis, elle réaffirmait que l'ONU a pour objectifs de "faire de la Corée, par des moyens pacifiques, un pays unifié, indépendant et démocratique, ayant une forme de gouvernement représentatif, et de rétablir intégralement la paix et la sécurité internationales dans la région". Elle demandait en outre que l'on s'efforce d'atteindre ces objectifs en s'inspirant des principes énoncés à la Conférence de Genève de 1954 et réaffirmés par l'Assemblée générale à ses huitième et neuvième sessions. Puis elle invitait la Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée "à poursuivre ses travaux conformément aux résolutions existantes et notamment à observer les élections dans l'ensemble de la Corée et à faire rapport à ce sujet". La résolution invitait également tous les États et toutes les autorités à faciliter la tâche de la Commission. Enfin, le secrétaire général était prié d'inscrire la question coréenne à l'ordre du jour provisoire de la douzième session.

Par 51 voix (y compris celle du Canada) contre 10 (bloc soviétique et Syrie), et 12 abstentions (y compris l'Inde, Ceylan, le Cambodge, la Birmanie, la Finlande, la Yougoslavie et l'Indonésie), la Commission a invité un représentant de la République de Corée à participer, sans avoir le droit de vote, au débat sur la résolution principale.

Au cours des débats de la Commission, l'attitude du Canada fut exposée dans une déclaration de M. R.A. MacKay, représentant permanent du Canada auprès des Nations Unies. Après avoir exprimé le regret qu'on n'ait guère progressé, depuis les derniers débats, vers la création d'une Corée libre et unie, M. MacKay a préconisé une attitude pratique et flexible, ex-